



Document d'objectifs NATURA 2000 Zone de Protection Spéciale (ZPS) de la « Baie du Mont-Saint-Michel »



Compte rendu du 1^{er} groupe de travail « marais du Couesnon »

Le 22 avril 2008, 14h30 à la communauté de communes de la Baie du Mont-Saint-Michel

Présents :

Aurélien BELLANGER, Communauté de communes de la Baie du Mont-Saint-Michel,
Vincent BICHON, Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée du Couesnon,
William BLANCHIN, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Manche,
Rémi CHAPDELAINE, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, section locale de Sougeal,
Bernard CLEMENT, Université Rennes I,
Olivier COUPE, Fédération de chasse d'Ille-et-Vilaine,
Marcelin DANIEL, Association de la Côte d'Emeraude pour l'Environnement et la Qualité de la Vie,
François Xavier DUPONCHEL, Association Bassin du Couesnon, SAGE Couesnon,
Patrick EDELINE, Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine,
Philippe GERMAIN, Maire de la commune de la Fontenelle,
Abel GORE, Maire de Sougeal,
Thierry GRANDGUILLOT, Groupe Ornithologique Normand,
Jean Yves GUILLARD, Représentant des usagers,
Louis HALAIS, Commune d'Antrain,
Katell HAMON, Société Diana naturals,
Jérôme HANOL, Conservatoire du littoral,
Marcel JACQUOT, Association Manche Nature,
Elven LANOE, Université Rennes I,
Patrick LARIVIERE, Président des comités de pilotage Natura 2000 Baie du Mont-Saint-Michel,
Pierre LEBAS, Association des Amis du Rivage de la Baie,
Lucienne LELANDAIS, Commune d'Aucey-la-Plaine,
Jean Baptiste MAINSARD, Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine,
Raymond MARIE, Association de Chasse au Gibier d'Eau d'Ille-et-Vilaine,
Mickaël MARY, Conservatoire du littoral,
Stéphane RENARD, Conservatoire du littoral,
Patrick SOUBEN, Direction Régionale et Départementale de l'Agriculture et de la Forêt,
Pierre TOUQUETTE, Commune de Boucey,
Romain VIAL, Conservatoire du littoral.

Excusés :

Blaise MICARD, Conseil général de la Manche,
Régis MOREL, Bretagne Vivante-Société d'Etude et de Protection de la Nature en Bretagne,
Angélique TROUSSIER, Chambre d'agriculture de la Manche,
Sandrine LE POETVIN, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Ille-et-Vilaine,
Jean Claude LEFEUVRE, Université Rennes I,
Cécile LEFEUVRE, Association Interdépartementale Manche-Ille-et-Vilaine,
Thierry ROBIN, Association Interdépartementale Manche-Ille-et-Vilaine,
Vincent SCHRICKE, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Objet : Contenu et méthodologie pour l'élaboration de l'état des lieux « Marais du Couesnon » et discussion autour des enjeux et problématiques liés à Natura 2000.

Pièce jointe : Copie de la présentation

Monsieur LARIVIERE introduit la réunion en rappelant le caractère exceptionnel du patrimoine naturel de la baie du Mont-Saint-Michel. Il explique que la mise en place du réseau Natura 2000 permet la rencontre de chacun des acteurs locaux autour de la thématique de la préservation d'un patrimoine commun. A ce titre, de nombreuses réunions d'information ont eu lieu et des groupes de travail par secteurs géographiques se sont réunis au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore ». Aujourd'hui, la directive « Oiseaux » vient compléter le dispositif déjà en place. Monsieur LARIVIERE présente alors l'ordre du jour de la réunion avec dans un premier temps un rappel sur les actions déjà engagées et, dans un second temps une présentation de la directive « Oiseaux » et des travaux à venir.

Monsieur MARY revient sur le réseau Natura 2000 en présentant la démarche au plan national. L'objectif du dispositif, qui repose sur deux directives distinctes, est de stopper l'érosion de la biodiversité à l'horizon 2010. Pour cela, les Etats membres désignent des sites sur lesquels existent ou vivent des habitats et espèces dits d'intérêt communautaire. Au titre de la directive « Oiseaux », ces sites sont appelés Zones de Protection Spéciales (ZPS). Pour la directive « Habitats-Faune-Flore », ils sont appelés Site d'Importance Communautaire et deviendront des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) dès lors que l'Etat français aura transcrit le site en droit français.

Monsieur MARY présente ensuite le site de la baie du Mont-Saint-Michel concerné par les deux directives. Il fait le point sur les actions réalisées depuis 2006 et en particulier sur les actions de concertation, d'information et de communication autour du projet. 5 groupes de travail (Falaises et dunes normandes, cordons coquilliers bretons, bois d'Ardennes, milieu marin et prés salés) se sont réunis concernant chacun des unités écologiques distinctes pour un total de 130 participants.

Monsieur MARY explique que le groupe de travail qui était consacré au marais de Sougéal intégrait désormais le comité de pilotage constitué pour la mise en place de cet espace en Espace Naturel Remarquable de Bretagne. Il explique également que les actions qui seront à mettre en place au titre de Natura 2000 seront définies dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion de la Réserve. Le marais de Sougéal est concerné à la fois par la directive « Oiseaux » et la directive « Habitats-Faune-Flore ». Au titre de cette dernière, le marais héberge surtout une espèce végétale d'intérêt européen : le flûteau nageant.

Cf présentation ci-jointe

La deuxième partie de la présentation est consacrée à la Directive « Oiseaux ». Monsieur VIAL commence par rappeler l'objectif principal de la directive, à savoir le maintien, à minima, des populations d'oiseaux ayant contribué à la désignation du lieu en ZPS. Afin d'atteindre cet objectif, les mesures de gestion qui seront à envisager concerneront les habitats des espèces concernées. Par ailleurs, monsieur VIAL précise que la Directive met en avant la notion de réseau écologique par la nécessité de prendre en compte, pour les Etats membres, la migration des oiseaux. Or, la baie du Mont-Saint-Michel constitue un site majeur d'accueil pour les oiseaux hivernant ou migrateurs.

Monsieur VIAL poursuit par la mise en place de Natura 2000 en France. Il explique qu'à chaque site Natura 2000 correspond un document d'objectifs élaboré sur la base d'une concertation locale. Ce DocOb est composé d'un état des lieux écologique et socio-économique du site concerné, d'orientations de gestion et, enfin, des mesures de gestion permettant d'atteindre les objectifs fixés. Une fois le DocOb validé, des contrats Natura 2000 peuvent être mis en place. En milieu agricole, ces contrats prennent la forme de mesures agri-environnementales territorialisées. Monsieur RENARD intervient pour signaler, à propos des contrats Natura 2000, qu'il est prévu, en cas de gros travaux de restauration, une déduction du revenu net des impôts.

Monsieur VIAL poursuit en expliquant que tout propriétaire peut aussi adhérer à une charte qui constitue un engagement volontaire de bonnes pratiques environnementales.

Il présente ensuite la ZPS sur le territoire du groupe de travail, à savoir les bas marais alluviaux du Couesnon. Il explique que le site est d'intérêt majeur, notamment en ce qui concerne l'accueil d'oiseaux migrateurs, tel que le Canard pilet dont les effectifs dépassent ici les critères d'importance internationale au moment de la migration de printemps. D'autres espèces au statut défavorable y nichent comme la Sarcelle d'été. Il met ensuite en lumière l'importance de considérer les différents

habitats utilisés par les oiseaux pour atteindre les objectifs de conservation fixés par la directive. A travers l'exemple de la Sarcelle d'hiver, il montre que sa préservation en baie du Mont-Saint-Michel passera par une préservation et une gestion adéquate des marais d'une part mais aussi de la partie maritime de la baie d'autre part, la Sarcelle utilisant l'estran comme zone de repos. Il indique qu'en vue de l'élaboration de l'état des lieux, deux études ont été lancées : l'une par la DIREN Bretagne qui consiste en un inventaire des oiseaux des marais du Couesnon et de Dol-Chateaufort et une autre commandée par le Conservatoire du littoral auprès de l'Université Rennes I concernant l'analyse des usages socio-économiques des marais et la cartographie des habitats naturels.

Il cède alors la parole à Monsieur LANOE, stagiaire de l'Université Rennes I, afin qu'il présente son travail dont l'objectif est de caractériser les habitats fonctionnels d'oiseaux et les usages socio-économiques des marais du Couesnon.

Cf présentation ci-jointe

Monsieur VIAL reprend la présentation en illustrant la démarche à partir d'un exemple concret. Cet exemple (« Maintenir les marais dans un état de conservation favorable à l'avifaune ») a vocation à illustrer la finalité du DocOb dont l'objectif consiste à définir, sur la base d'une concertation locale, des outils et actions permettant d'atteindre les objectifs fixés. Cet exemple posé, la discussion commence.

Synthèse des échanges

Monsieur RENARD rappelle au préalable l'expérience acquise par le Conservatoire du littoral en terme d'élaboration et d'animation de DocOb puisque celui-ci a déjà élaboré 8 documents d'objectifs actuellement en cours d'animation.

Monsieur MAINSARD prend la parole afin de savoir comment peut être prise en compte la dimension agricole dans l'élaboration de l'état des lieux. Monsieur RENARD répond qu'au delà de la préservation écologique des sites, le DocOb doit s'attacher à prendre en considération les contraintes économiques.

Monsieur GORE s'interroge sur l'opposabilité du document d'objectifs. Monsieur RENARD explique qu'il s'agit d'un document non opposable. Le DocOb propose des outils (les contrats) signés entre un propriétaire de droits réels et le Préfet et dont la mise en œuvre repose sur une démarche volontaire. Monsieur VIAL rajoute que la contractualisation fonctionnera d'autant mieux que la définition des outils et des actions figurant dans le DocOb auront été acceptés et partagés.

Monsieur MAINSARD signale, en ce qui concerne l'agriculture, la nécessité de prendre en considération l'échelle du système d'exploitation, seule à même de rendre compte des réalités économiques de la profession. En outre, les contrats sont signés pour 5 ans mais les agriculteurs voient au delà de cinq années en ce qui concerne leur activité. Monsieur VIAL rappelle que le DocOb s'intéresse au site dans son ensemble et qu'il ne peut descendre à si petite échelle. En revanche, il est parfaitement possible de mettre en lumière ce besoin dans l'état des lieux.

Monsieur CLEMENT ajoute que la Zone de Protection Spéciale s'intègre dans l'emprise géographique de la Zone Atelier du CNRS. Cette dernière permettra de prendre en considération l'échelle du système d'exploitation puisqu'il s'agit là d'une des bases de son existence : analyser les logiques et les contraintes des systèmes d'exploitation pour adapter au mieux les mesures de gestion.

Monsieur MAINSARD évoque par exemple la possibilité de réaménagement foncier du parcellaire.

Monsieur JACQUOT s'interroge sur le problème de l'agriculture intensive en demandant si l'on peut imposer des mesures dans le cadre de Natura 2000. Monsieur VIAL rappelle que le dispositif repose sur le volontariat et qu'il existe un catalogue de mesures agri-environnementales dont les cahiers des charges définissent des seuils ou des actions précises allant dans le sens des objectifs fixés dans le DocOb.

Monsieur DANIEL fait part du scepticisme des élus à l'égard de Natura 2000 notamment par rapport aux pertes économiques que cela pourrait entraîner. Monsieur LARIVIERE répond que les élus ont été sceptiques lors du démarrage de Natura 2000 mais que la démarche actuelle a permis de lever des craintes grâce à une démarche concertée. Il insiste sur le fait que les élus ont bien conscience d'être sur un créneau sensible. Le patrimoine naturel de la baie est exceptionnel et fragile et la question de son devenir en terme de gestion se pose. Toutes les problématiques environnementales sont liées et prises en compte à travers plusieurs dispositifs comme Natura 2000 ou les SAGE et dans lesquels les élus locaux interviennent.

Monsieur LEBAS s'interroge, en ce qui concerne les oiseaux, sur la pertinence de raisonner à l'échelle des marais du Couesnon. Monsieur VIAL explique que la prise en compte de la conservation des oiseaux en baie du Mont Saint-Michel implique une lecture à différentes échelles selon les espèces ou groupes d'espèces concernés. Ainsi, pour les anatidés par exemple, il s'agira de prendre en compte les secteurs de repos diurnes situés sur l'estran et les secteurs d'alimentation nocturne situés sur les marais périphériques. Pour d'autres espèces en revanche, l'échelle des marais du Couesnon est suffisante si l'espèce niche, se repose et s'alimente sur site.

Monsieur LEBAS demande comment se fera l'articulation entre les différents groupes de travail en ce qui concerne les oiseaux. Monsieur VIAL rappelle que le comité technique constitué en début d'année et réunissant des experts de l'ornithologie est là pour cette raison.

Monsieur DANIEL se demande comment se fera l'approche paysagère dans le cadre du travail de l'Université Rennes I. Monsieur CLEMENT répond que l'analyse paysagère des marais du Couesnon reposera sur les études existantes et s'attachera à analyser l'histoire de chacun des marais. En effet, c'est bien l'histoire des différents usages des marais qui expliquent leur situation actuelle. Ainsi, on peut distinguer les marais bocagers d'Aucey-Boucey et les marais ouverts du Mesnil et de Sougéal. En termes de gestion ensuite, il s'agit de trouver le bon compromis entre les réalités économiques et la nécessaire préservation des lieux. Or, Natura 2000 constitue le premier outil de gestion intégrée avec un souci de cohésion de l'action publique.

A propos de l'exemple « maintenir les marais dans un état de conservation favorable à l'avifaune », Monsieur LEBAS s'interroge sur l'entreprise jouxtant le marais de la Folie, ses activités et son lien avec les oiseaux. Madame HAMON explique alors que l'entreprise « Diana Naturals » produit des extraits naturels de fruits et légumes. Monsieur VIAL poursuit en expliquant que l'entreprise rejetait auparavant une partie de ses effluents dans le marais de la Folie. Ces rejets entretenaient le site par un apport d'eaux usées régulier qui contribuaient au maintien de niveaux d'eau favorables à l'avifaune. Ces rejets étaient également exploités par les oiseaux pour leur alimentation. Avec l'arrêt des rejets de l'usine, le marais a perdu une partie de son intérêt pour les oiseaux. Par ailleurs, celui-ci aurait tendance à se combler. Enfin, en période estivale, le marais s'assèche sur une bonne partie de sa surface.

Monsieur CLEMENT explique que l'assèchement des marais peut également avoir des effets positifs à d'autres égards. Ainsi, leur assèchement entraîne aussi une dénitrification.

Monsieur GUILLARD rappelle les aménagements réalisés sur le marais de Sougéal, travaux qui ont permis au marais de retrouver son rôle de frayère pour le brochet et d'accueil pour les oiseaux migrateurs en particulier. Il insiste sur le fait que le pacage reste une condition indispensable pour le maintien des oiseaux.

Monsieur MARIE rappelle que le site de la baie du Mont-Saint-Michel, du point de vue de la conservation des oiseaux, aurait un intérêt bien moindre sans les marais périphériques. Il ajoute aussi qu'en plus du pacage, la fauche est très importante pour le maintien des oiseaux. Il explique que l'un des problèmes de la baie est justement la diminution du pâturage, en particulier sur les prés salés. La réserve de chasse maritime souffre d'un manque d'entretien. Monsieur LARIVIERE précise qu'il faut envisager la gestion des prés salés de manière différente. Monsieur MARY rappelle que les prés salés font actuellement l'objet d'une réflexion approfondie dans le cadre d'un groupe de travail spécifique. A ce titre, les actions de gestion déjà mises en place, telles que celles de la réserve de chasse maritime par les acteurs cynégétiques, seront largement valorisées dans le DocOb Natura 2000.

Monsieur BICHON soulève la question de l'anse de Moidrey en demandant si l'on peut envisager une modification des guildes d'espèces suite aux travaux prévus dans le cadre du rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel. Monsieur VIAL précise que le site de l'anse de Moidrey est concerné par le groupe de travail « Polders ». Il poursuit en expliquant que des suivis ont déjà été réalisés sur cet espace et que d'autres sont également prévus dans le prolongement des travaux engagés. A priori, les aménagements de l'anse devraient permettre le rétablissement de la fonctionnalité de cet espace pour certaines espèces.

Monsieur MAINSARD s'interroge sur la possibilité de prévoir une remise en place du bétail et de percevoir en conséquence des financements. Monsieur BICHON rappelle que le droit PAC et l'écoconditionnalité s'appliquaient auparavant sur l'anse de Moidrey. Monsieur MARY précise que ce site fera l'objet d'une gestion spécifique lorsque les travaux prévus dans le cadre du RCM seront finalisés. Le Syndicat mixte de la Baie mettra en place le système d'entretien de l'espace le plus approprié à la fonctionnalité de cet espace, notamment écologique. La remise en place d'un pâturage pourrait être une solution. Le DocOb pourra s'attacher à fournir les éléments nécessaires à cette réflexion.

Monsieur MAINSARD demande ensuite si Natura 2000 permettrait d'étudier et d'autoriser des prélèvements de sédiments de la baie pour l'amendement des terres agricoles. Monsieur LEBAS explique que plus d'un million de m³ de tange vont être dégagés de l'anse de Moidrey afin de réaliser les aménagements. Monsieur RENARD répond que le DocOb du havre de Lessay, sur lequel se posait cette question, n'interdit pas le prélèvement de tange. La question de la réversibilité de la tange se pose mais Natura 2000 n'a pas interdit son prélèvement.

Monsieur LEBAS demande si le retour de la Cigogne sur les marais du Couesnon peut être considéré comme un bon signe et s'interroge sur les raisons de son retour. Monsieur VIAL explique que la Cigogne blanche regagne petit à petit son aire de distribution originelle après une forte diminution de ses effectifs et qu'il y a tout lieu de se réjouir d'un retour de l'espèce, d'autant plus que sa présence est à mettre en rapport avec des milieux prairiaux bien conservés et entretenus. Monsieur GRANDGUILLOT explicite les raisons qui avaient entraîné une diminution des effectifs de l'espèce en France et en Europe. Celles-ci sont à rechercher sur les lieux d'hivernage de l'espèce (en Afrique subsaharienne) ou la conjonction de fortes sécheresses et d'utilisation de pesticides avaient sérieusement dégradé le taux de survie des oiseaux adultes. Par ailleurs, les longs parcours migratoires jouent également un rôle, et en particulier les collisions contre les câbles électriques.

Monsieur VIAL conclut en expliquant que les évolutions des populations d'oiseaux sont à analyser à la lumière de plusieurs facteurs. En premier lieu, la modification des milieux jouent un rôle non négligeable dans les dynamiques des populations et leurs répartitions. Ceci est couplé à des changements d'ordre global tel que le changement climatique. On peut aussi signaler un changement qui concerne des modifications du comportement et de la biologie des espèces. Par exemple, certaines espèces hivernent depuis quelques années sur le littoral méditerranéen alors qu'elles hivernaient auparavant en Afrique. Monsieur GRANDGUILLOT signale également que l'action humaine peut aussi avoir des effets positifs en prenant l'exemple des renforcements de populations dont a bénéficié la Cigogne blanche.

Monsieur VIAL termine en rappelant les prochaines échéances. L'état des lieux écologique et socio-économique sera réalisé dans le courant de l'année 2008 et sera diffusé aux membres du groupe de travail à l'automne afin d'être discuté lors de la prochaine réunion du groupe de travail.

Rappel des prochaines étapes (*cf. présentation ci-jointe*) :

Études et inventaires de terrain complémentaires.

Réunions de travail spécifiques par thème.

Élaboration de l'état des lieux scientifique et socio-économique et transmission au groupe de travail pour compléments et avis.

Réunion du groupe de travail (à l'automne 2008) pour une réflexion sur l'état des lieux, les enjeux et les orientations de gestion.